

Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF) mention Premier degré

RNCP27009 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	333
Code(s) ROME	K2106, K2103, G1202, K1207, K1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le professeur des écoles est en charge de la formation des élèves de 2 à 10 ans dans le cadre scolaire.

Le professeur des écoles prépare, organise et met en oeuvre des situations d'apprentissage dans les différents champs enseignés à l'école primaire à partir des programmes.

Il conduit et met en oeuvre son enseignement en l'inscrivant dans le cadre institutionnel et en collaborant avec l'environnement éducatif.

Il maîtrise les contenus disciplinaires et didactiques. Il analyse et adapte sa pratique professionnelle en fonction des besoins, en tenant compte de la diversité des élèves.

L'enseignant intervenant auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers mène des projets de démarches inclusive pour la prise en charge scolaire de ces élèves.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le référentiel de compétences communes à tous les professeurs

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.

P3. Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Le référentiel de compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la République

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

3. Prendre en compte la diversité des élèves

4. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

5. Agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques

6. Maîtriser la langue française à des fins de communication

7. Utiliser les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
 8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
 10. Coopérer au sein d'une équipe
 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
 12. Coopérer avec les parents d'élèves
 13. Coopérer avec les partenaires de l'école
 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
- Pour les enseignants intervenant auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves, s'ajoutent les compétences spécifiques suivantes :
- Mener une réflexion sur les enjeux épistémologiques, sociologiques et culturels liés au handicap, à la difficulté scolaire et à l'inclusion
- Analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves
- Concevoir et réaliser des situations d'apprentissage spécifiques et adaptées.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur scolaire : établissements scolaires du premier degré (maternelles et élémentaires)

Secteur extra-scolaires :

- - associations (périscolaire, socio-éducatif, socio-culturel...)
- - collectivités territoriales
- - organismes de formation

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Professeur des écoles
- Médiateur animateur culturel
- Ingénieur de formation
- Formateur dans un organisme public ou privé

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	1 743 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (34 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs · tension 5/5 (Très élevée) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	99 569
Jugés difficiles à recruter	45 %

Emplois saisonniers	45 %
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs V4X85 — Professionnels de l'action sociale V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle W0X80 — Professeurs des écoles W0X91 — Directeurs d'établissements du secondaire ou du supérieur et inspecteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Jury composé d'enseignants et d'enseignants chercheurs nommés par le directeur d'ESPE et validés par le président de l'université

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs ayant contribué aux enseignements et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)

COMPOSITION DU JURY — VAE

3 enseignants - chercheurs ainsi que 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27009/>